

CHARTRE DU PATIENT

SAINT ESPRIT

● Il est de votre devoir de :

- Vous présenter en possession des documents demandés lors de votre prise de rendez-vous.
- Avoir en votre possession tous documents nécessaires à la compréhension de votre état de santé.
- Présenter la lettre de votre médecin traitant quand vous êtes envoyé par ses soins.
- Vous présentez dans une démarche d'écoute et d'honnêteté pour permettre une efficacité et une efficacité accrue dans le soin.
- Vous présentez **cinq minutes** avant l'heure de votre consultation.
- Avoir pris connaissance et respecter scrupuleusement le règlement.
- De garder vos enfants sous votre **surveillance constante** durant votre attente.
- De vous abstenir de salir, endommager ou détériorer l'enceinte intérieure et extérieure des locaux.

● Il est vous est interdit de :

- **Fumer ou vapoter dans l'enceinte intérieure ou extérieure.**
- De se présenter en présence d'animaux, même tenus en laisse.
- Se présenter en consultation en ayant consommé de l'alcool ou des stupéfiants.
- Avoir un comportement verbalement ou physiquement violent, agressif ou inadapté envers les autres patients, Mr BARDON ou le Dr BASSINET.
- Détériorer le mobilier intérieur et extérieur.
- Voler les objets mis à votre disposition. (Prévus et réprimés par l'article 311-1 du Code pénal).
- De vous déplacer en dehors des limites autorisées (cf plan).
- De manger dans l'enceinte intérieure et extérieure.
- Se garer dans le parking de manière à gêner les entrées et sorties des autres véhicules.
- De vous présenter dans un **état d'incurie**.

Tout manquement au règlement par vous ou une personne vous accompagnant verra **l'annulation de facto de votre consultation**. Selon la gravité du manquement, votre rendez-vous sera reporté à une date ultérieure **ou** vous serez considérée comme persona non grata dans notre enceinte.

Notre mission est de favoriser votre guérison dans les meilleures conditions.

Voilà pourquoi nous mettons un point d'honneur au respect de règles basiques mais essentielles pour nous permettre de nous concentrer sur notre travail et votre guérison.

Nul n'est censé ignorer le règlement intérieur à partir du moment où il s'est présenté dans la salle d'attente.

- + état d'incurie : condition comportementale dans laquelle un individu néglige ses propres besoins, tels que l'hygiène personnelle etc...
- + Persona non grata : locution latine signifiant Personne dont la présence n'est pas désirée.
- + De facto : locution latine signifiant de fait.

